



3^e PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'EAU (PDE)

BILAN 2020

COSUI du 29 septembre 2021

PROGRAMME DU COSUI PDE - Bilan 2020

14h30 Discours d'introduction

- **Jean-François PARIGI**, Président du Département de Seine-et-Marne
- **Lionel BEFFRE**, Préfet de Seine-et-Marne

14h40 Historique PDE - actions phares & résultats clés

- **Olivier CAUDY** – Chef du Service de l'eau potable et des milieux aquatiques (SEPoMA) - CD77

Témoignage du S2e77 sur le SDAEP et le PDE

- **Claire CRAPART**, Présidente du S2E77

14h55 Présentation du bilan 2020 synthétique

- **Olivier CAUDY** - Département de Seine-et-Marne
- **Marylène FRANCOIS** - Chef du service environnement et prévention des risques - DDT77

Témoignages

- **Romain COLAS**, Président du SyAGE
- **Jean-Marc CHANUSSOT** – Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement – CCBRC

Temps d'échanges et de discussion

15:55 Prospectives / Grands chantiers

- **Magali JOURNET** - Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île de France (DRIEAT)

16h10 Prise de parole des signataires

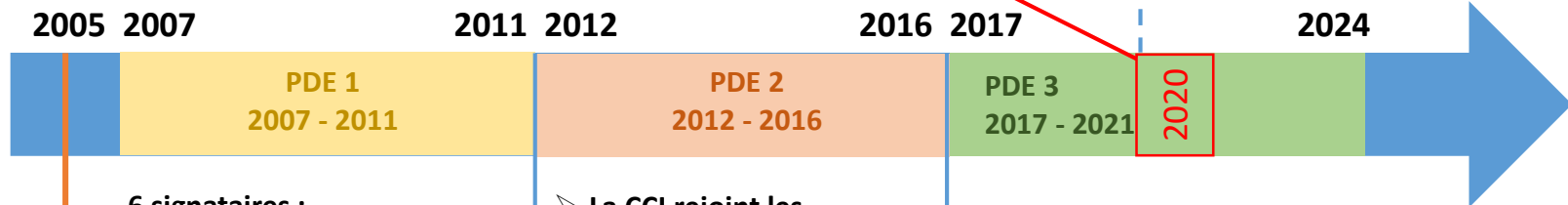
Question : Fort des éléments présentés comment voyez-vous les 3 prochaines années ?

Historique PDE

Actions phares & chiffres clés

RAPPEL DU CONTEXTE :

Objet du présent Comité de suivi : Bilan 2020



235 000 habitants avec une eau non conforme : élaboration du SDAEP AEP

6 signataires :

- L'Etat
- Le Département
- L'AESN
- La Région IdF
- L'Union des Maires
- La Chambre d'agriculture

➤ La CCI rejoint les signataires

- La Région se retire
- L'ARS rejoint officiellement les signataires
- Mise en place d'une charte de partenariat
- **Nouvel axe « inondation »**



Les résultats clés :

- Plus de 181 000 habitants ont retrouvé une eau conforme au robinet (200 communes concernées) : 22 projets d'interconnexion, 23 projets d'unités de traitement, nouvelles ressources.
- De 210 communes en 2007 à 291 en 2019 ayant un rendement > 80 %
- Protection des captages : de 319 captages sans DUP en 2007 à 198 en 2020 dont 86 % avec procédure en cours
- 108 STEPs construites ou reconstruites depuis 2007

Les documents stratégiques :

- SDAEP Qualité
- SDAEP Secours
- SDASS EU1 et SDASS EU2
- SDASS EP



Les actions marquantes :

- Le Trophée ZÉRO PHYT'Eau (181 communes récompensées)
- La constitution d'une boîte à outils d'actions préventives agricoles
- **L'évolution de la gouvernance** : plus de 600 MOA dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement collectif et des rivières en 2006 à 231 en 2020

Aides en M€ de 2006 à 2020	TOTAL en M €
Eau potable	158,0
Assainissement	388,7
Rivières et zones humides	32,7
Prévention non-agricole	2,4
Prévention agricole	40,7
Industrie	34,6
Animation	37,6
TOTAL en millions d'€	695 M€ 50M€/an

Témoignage du S2E77

Mme Claire CRAPART – Présidente du S2E77

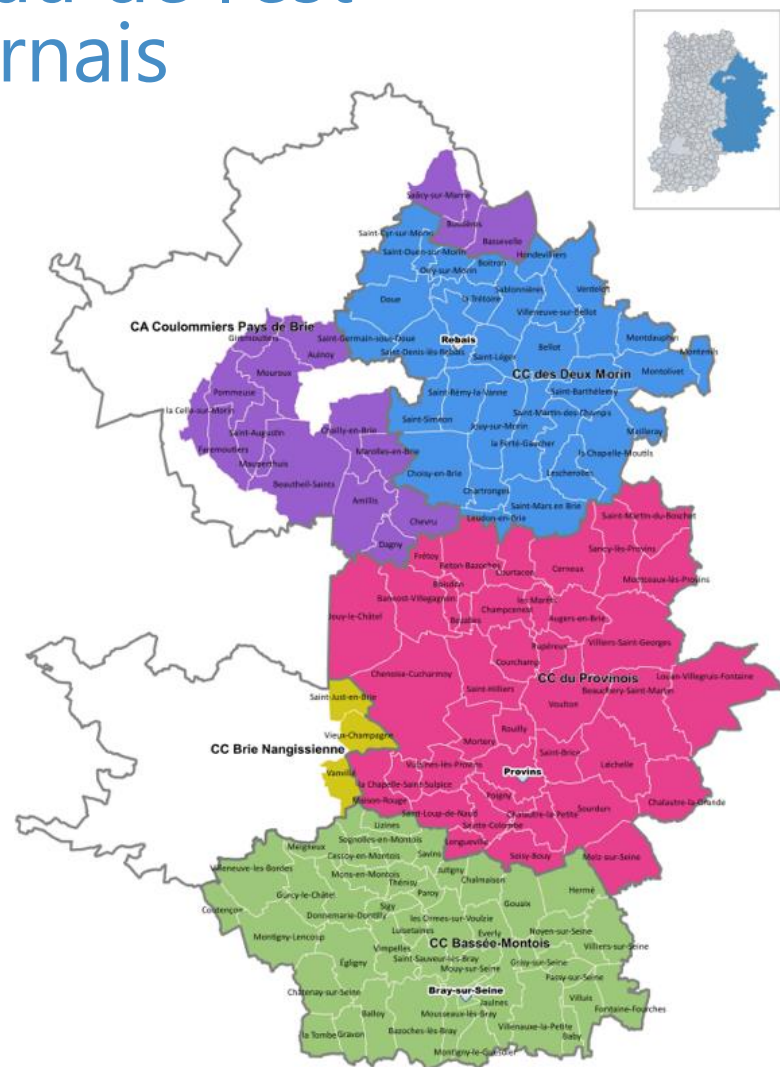


Le Syndicat de l'eau de l'est Seine-et-Marnais

Depuis 2019, le S2e77 a la compétence Production, Transport et Distribution d'eau potable pour :

- 132 communes = 26% des communes seine-et-marnaises
- 20% du réseau du département
- 111 000 habitants = 8% des seine-et-marnais (61 habitants / km de réseau)
- Nos membres :

CA Coulommiers Pays de Brie
CC des 2 Morin
CC du Provinois
CC Bassée Montois
Vanvillé
Vieux Champagne
St Just en Brie.



Les Chiffres clés 2020



Nombre de communes
adhérentes
132 communes



Nombre d'habitants
desservis
111 053



Nombre d'abonnés
50 012



Nombre de captages
67



Nombre d'usine de
traitement
8



Taux de conformité global
100% Microbiologique
77% Physico-chimique



Longueur de réseau
1 832 km



Nombre d'ouvrages de
stockage
155



Volume mis en distribution
7 267 693 m3



Consommation moyenne
102 m3/abonné



Rendement de réseau
73 %



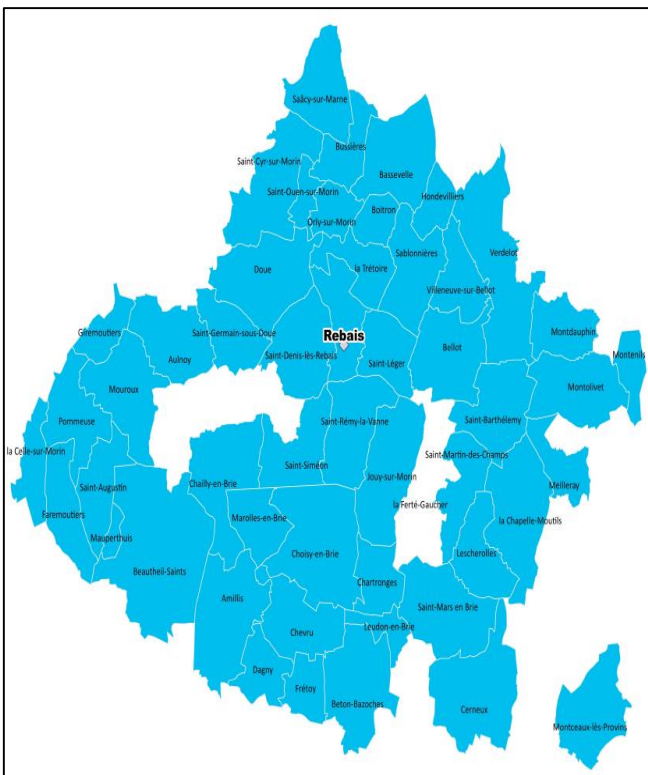
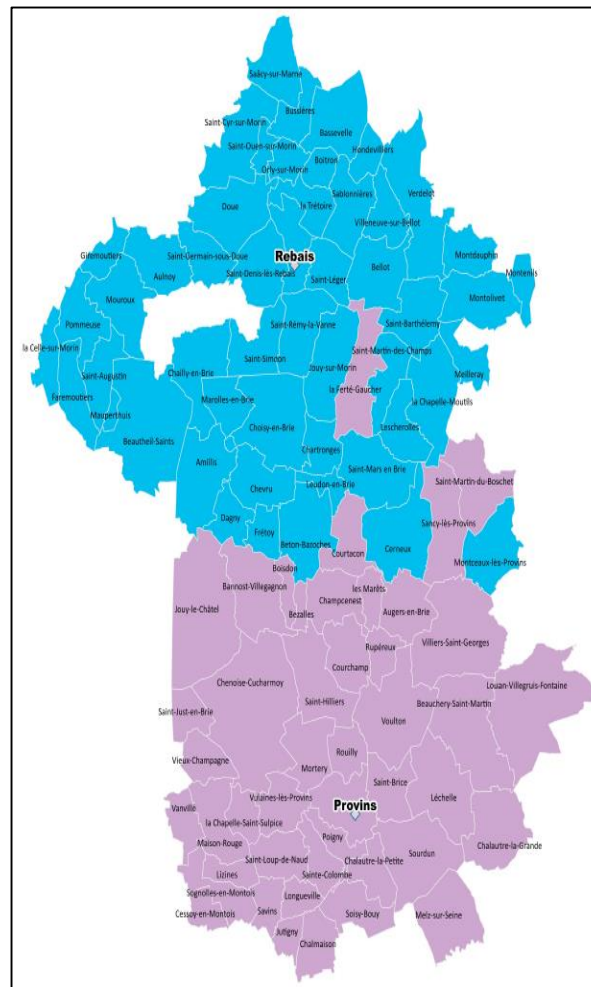
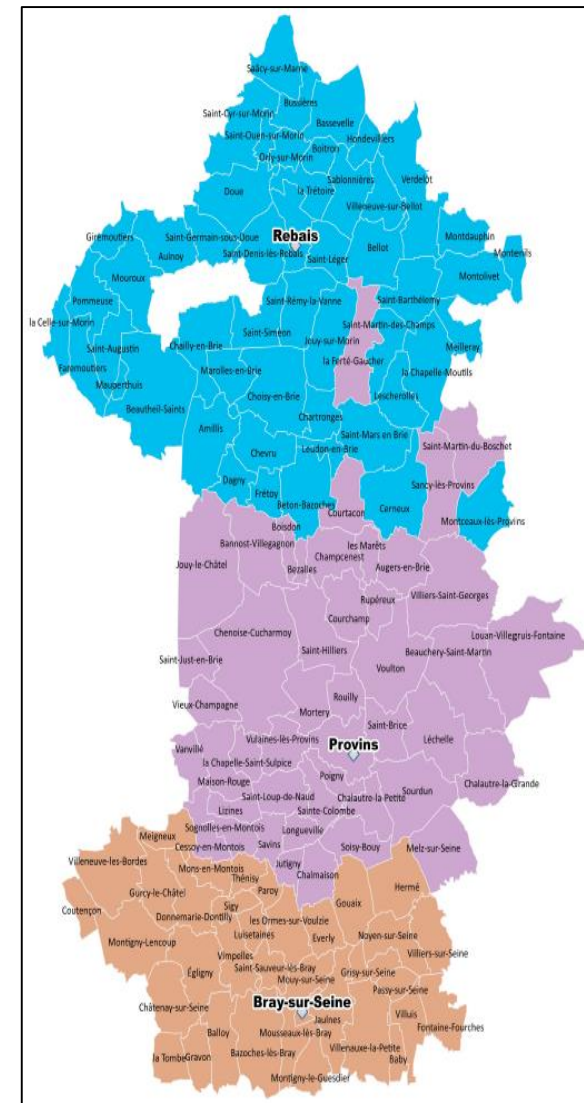
Taux moyen de
renouvellement
0,14%
calculé sur 1 an (2020)

➤ Une évolution notable

1^{er} janvier 2020

1964 - 2018

1^{er} janvier 2019



Une FUSION autour de 5 GRANDS ENJEUX

- > Assurer aux **USAGERS** un service optimum :
 - en pilotant et contrôlant la gestion des exploitants (DSP- Régie)
 - en définissant un prix de l'eau le plus juste en conservant 3 zones de prix
- > Protéger la **RESSOURCE EN EAU**, maîtriser une ressource en eau de qualité
- > Mettre en place une **STRATÉGIE** de gestion patrimoniale efficiente
- > Garantir **L'ACCÈS** aux subventions
- > Bénéficier d'une **INGÉNIERIE** commune et de qualité

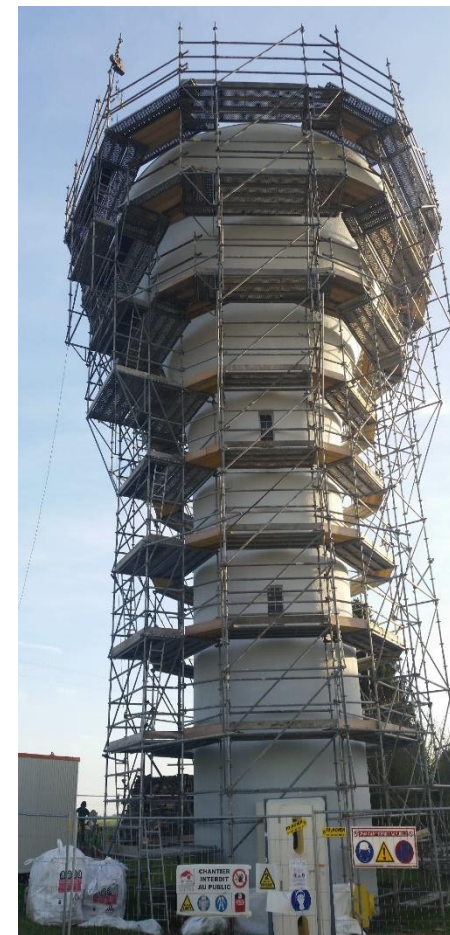
Un ACCOMPAGNEMENT attentif des acteurs du PDE

Dès 2006, et le premier schéma départemental d'alimentation en eau potable, le syndicat **SNE77** a bénéficié de cette politique volontaire à travers le financement de grands projets tels que l'interconnexion avec Crécy la Chapelle – la restructuration entre Chevru et Beauthel et la réalisation de 2 ouvrages de stockage :

pour un coût projet d'environ 15 Millions.

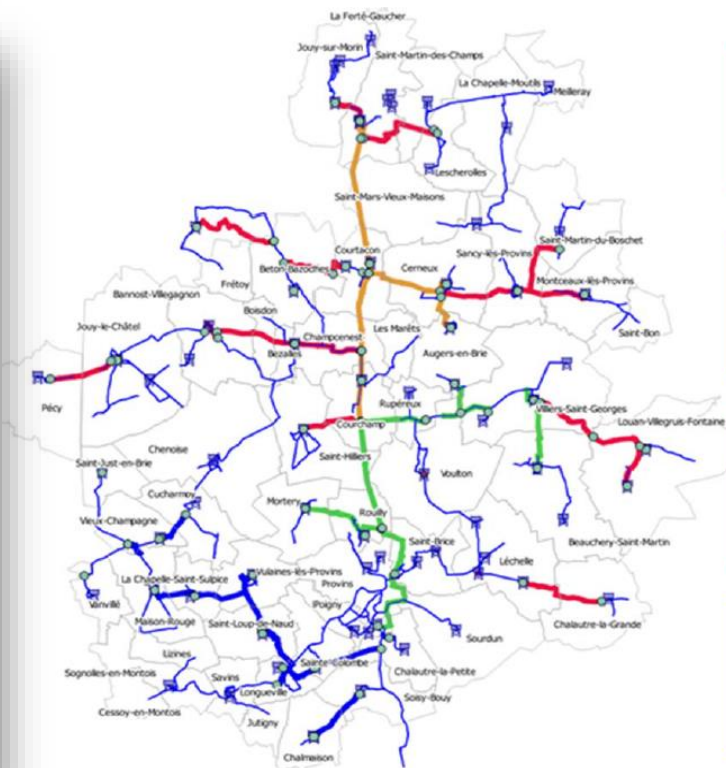


Le PDE nous soutient pour des études de diagnostic de réseaux, de pose de compteurs de sectorisation. Il finance également nos projets de réhabilitations de réservoirs ou de suppression de doublons de canalisations.



Dans le cadre du PDE, le département s'est engagé dans un projet majeur pour la reconquête de la qualité de l'eau et la sécurisation de 58 communes avec le projet du **Maillage du Transpreauvinois**. Les travaux lancés en 2020 sont en cours. Phase 1 réalisée, phase 2 en voie d'achèvement couplée à la phase 5, phase 3 débutera début d'année 2022 .

Coût total projet d'environ 60 Millions



2023

2022

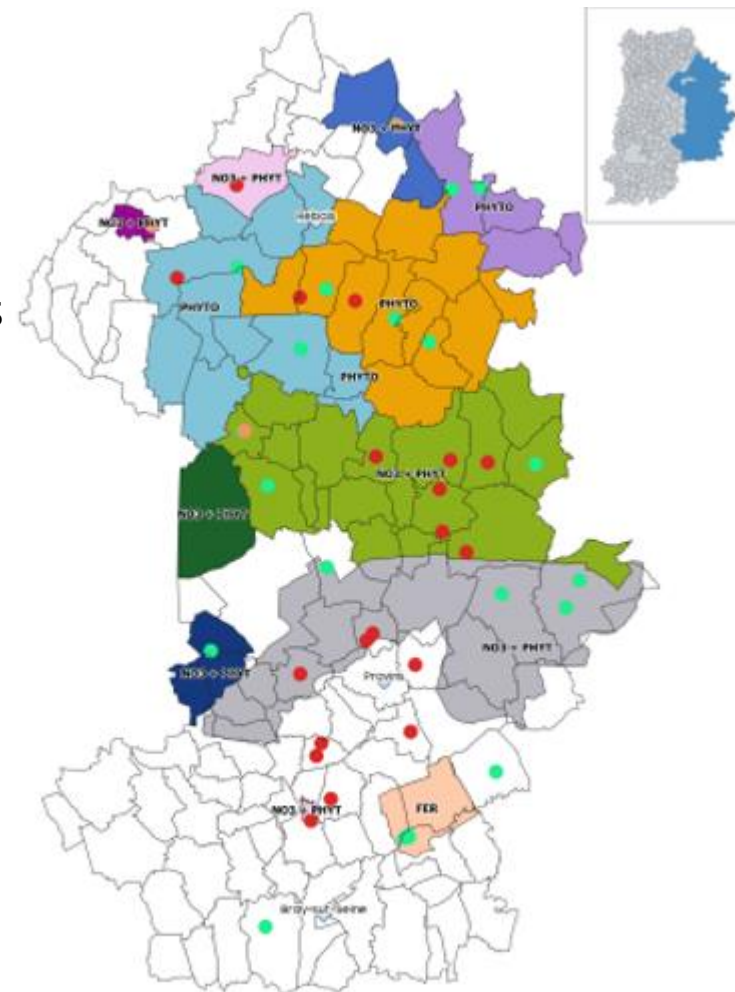
2021

2020



Le PDE a permis de gagner en efficacité pour ce qui est de la protection de la ressource :

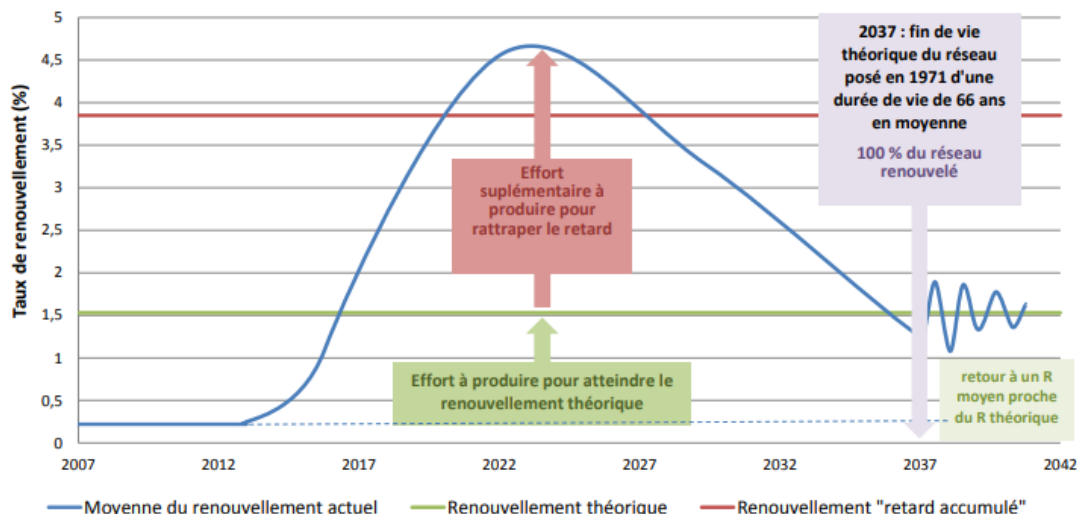
- avec l'assistance départementale sur les DUP
- sur la définition des AAC et la mise en place des 9 ZPA en faisant le lien entre les collectivités
- avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée avec ID77, dans le cadre du CTEC



Le rôle de conseil des acteurs du PDE permet d'engager et de faire partager, aux collectivités adhérentes, les réflexions de gestion patrimoniale et de protection de la ressource, avec une meilleure prise de conscience des impacts inévitables sur le prix de l'eau.

Étude présentée par le CD 77 en 2013

Scénario de renouvellement théorique du réseau d'eau potable
de la commune type de Seine-et-Marne



L'impact sur le prix de l'eau du renouvellement pour une commune rurale ayant un linéaire conséquent et une assiette faible (ILC faible) peut-être conséquent ramené au m³ d'eau consommé.

L'impact du retard accumulé sur le prix de l'eau potable :

- Augmentation de 4,56 € le prix du m³, soit 6,22 € HT/m³ au lieu de 1,66 € HT/m³.

Le débat restant ouvert sur qui doit payer quoi...



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Contact

Marylène FRANCOIS

Chef du service environnement et prévention des risques
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 77
marylene.francois@seine-et-marne.gouv.fr

Olivier CAUDY

Responsable du SEPOMA
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
olivier.caudy@departement77.fr



Présentation du bilan 2020

AXE 1 : ACCOMPAGNER ET FÉDÉRER LES ACTEURS

ACTION 1

FAVORISER LA SYNERGIE
DES MOYENS



52 M€ d'aides

34,8 ETP financés par
l'Agence de l'eau

Mise en œuvre du **XIème**
programme de l'AESN –CTEC.

ACTION 2

RENFORCER LA
GOUVERNANCE DE L'EAU



**Prise des compétence AEP
et Assainissement** pour les CA
1^{er} janv. 2020

SYAGE -> **EPAGE de l'Yerres**
au printemps 2021

SMAGE des 2 Morin ->
2021 - EPAGE Grand Morin

ACTION 3

LES ACTIONS DE
COMMUNICATION



**Impact important de
la crise COVID**

10 et 11 février :

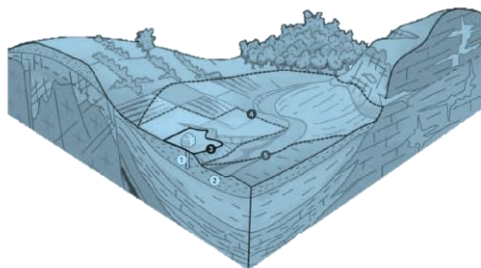
Présentation du nouveau régime
d'aide agricole proposé par Eau de
Paris

28 lauréats trophée ZÉRO
PHYT'Eau (total 155)

AXE 2 : PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET SECURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ACTION 1

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU



45 captages prioritaires

100 captages sensibles

29 captages (9AAC) avec un PA opérationnel en 2020

Mise en œuvre des **CTEC Est 77**, **CTEC Champigny**, et **Eau de Paris** adoptés en 2020

ACTION 2

SÉCURISER LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE



94,8% population alimentée par une eau conforme = **439 communes**

68 communes = 70 799 habitants avec eau non conforme

90 % des captages ont leur DUP ou leur procédure en cours

Interconnexion du **Transpr'eauvinçois** : lancement travaux phase 1 en 2020, phase 2 et 5 en cours en 2021.

Construction de l'unité de traitement de Coulommiers (15 082 habitants) en cours

Travaux CCPM en cours : ressource de Port aux oies – Cannes-Ecluse – réseaux

AXE 3 : RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE

ACTION 1

RÉDUIRE LES POLLUTIONS DES
COLLECTIVITÉS



94 % de la pollution entrant sur les stations d'épuration (STEP) est bien traitée.

54 % des réseaux ont un bon fonctionnement

SDASS EU 2 : 84 % des opérations engagées

65 % des communes au zéro phyto

12 % des communes ne respectent pas encore la loi Labbé

ACTION 2

RÉDUIRE LES POLLUTIONS
D'ORIGINE INDUSTRIELLE



7 projets industriels financés par l'AESN

1,9 M € d'aides apportées pour 5,9 M€ de montant de projets.

14 contrôles inopinés en établissement industriel à enjeu « Eau ».

ACTION 3

RÉDUIRE LES POLLUTIONS
D'ORIGINE AGRICOLE



63 DAEG collectés en 2020 = 889 DAEG exploités

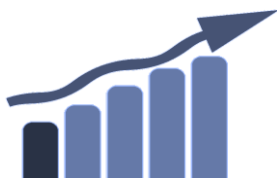
13 PAEC dont 7 ont un enjeu Eau en lien avec les AAC

228 exploitations en AB pour **15 572 ha** en Seine-et-Marne, dont 78 exploitations dans les territoires prioritaires pour 6 105 ha.

AXE 4 : GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

ACTION 1

MIEUX GÉRER LA
RESSOURCE



AEP : 79 % origine
souterraine et 21 %
provient de la Marne et
de la Seine

2 ZRE : Champigny
+ Beauce

CARIdF :
organisme unique – étude
lancée en 2021 sur
Champigny

ACTION 2

ECONOMISER LA
RESSOURCE EN EAU



81,22 % rendement
moyen

16,7 M de m3 perdus
en 2019

291 communes
rendement > à 80 %

Nombreux diag et SDAEP
lancés suite aux prises de
compétence

ACTION 3

RENFORCER LA
SURVEILLANCE



Maintien des
réseaux de mesure
superficiels et souterrains
et déploiement des
qualitomètres sur certains
captages abandonnés

Optimisation
des réseaux existants pour
suivre l'impact des PA des
AAC sur le milieu avec
accord sur liste commune
de substances à suivre
particulièrement

ACTION 4

S'ADAPTER AUX
CHANG^T CLIMATIQUES



Lancement des
réflexions dans le cadre
de la démarche
#Champigny 2060

Etude prospective sur
le changement
climatique réalisée par
le **sage de l'Yerres**

Ex : SDAEP secours :
sécurisation de la
ressource

AXE 5 : VALORISER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

ACTION 1

PRÉSERVER LE CADRE NATUREL



66 communes ont bénéficié d'un appui pour leurs documents d'urbanisme pour la préservation de leurs ZH (40 dossiers traités par an par la DDT)

6,7 ha de ZH dégradées ont été restaurées dans le cadre de la compensation

0,96 ha de ZH acquises par les collectivités afin de les préserver

ACTION 2

RESTAURER LA TRAME VERTE
ET BLEUE (TVB)



34 ouvrages à traiter en priorité parmi les listes 2 – continuité apaisée

Travaux de renaturation de **l'Yerres** à Soignolles-en-Brie
Travaux de renaturation des berges du **Loing** – Bagneaux-sur-Loing

Poursuite des études en cours

ACTION 3

ASSURER LA GESTION DE CES
MILIEUX



92 ouvrages ou micros-seuils ont été arasés dans le cadre de l'entretien entre 2013 et 2020

15 structures suivies par le SEPoMA du CD77, ont entretenu 321 km de cours d'eau sur les 1 164 km de cours d'eau faisant l'objet d'un entretien régulier.

AXE 6 : GESTION DU RISQUE INONDATION

ACTION 1

METTRE EN ŒUVRE LES SLGRI



2 PEP en cours d'élaboration :
BV des 2 Morin et BV de l'Yonne

4 PAPI en cours de Mise en
œuvre : SMF, BV Yerres , BV Ecole
(labellisé en septembre 2020),
Loing (labellisé le 24 juin 2020)

ACTION 2

PROMOUVOIR LES OUTILS DE
PRÉVENTION



87 % des communes
concernées avec un PCS et DICRIM
- PCS restants fin d'année 2020 :
24 sur 182 obligatoires.

Avancement de l'ensemble des
démarches **PPRi**

ACTION 3

ENCOURAGER À LA RÉALISATION
DE TRAVAUX DE RESILIENCE



Lancement étude hydraulique et
hydrologique **BV du Loing**

Étude **ru d'Auvernaux**

Etude sur **le ru du Rebais et
le Marais de Baudelut**

ZEC ru de la Ménagerie

Travaux en cours sur le casier
de la Bassée

Témoignage du SYAGE

M. Romain COLAS – Président du SYAGE

INTERVENTION DE ROMAIN COLAS

Président du SyAGE



Court historique

Le SyAGE est un syndicat mixte dont le statut juridique, le périmètre, les compétences et le fonctionnement ont évolué depuis sa création en 1952, en fonction des besoins des collectivités adhérentes et des modifications de la réglementation.

Initialement constitué en Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges entre les communes Essonniennes et Val-de-Marnaises, proches de la confluence avec la Seine, le syndicat avait pour objet la salubrité publique avec l'étude et la réalisation du projet d'assainissement de la région de Villeneuve-Saint-Georges.

En 1964, les compétences du Syndicat sont étendues à l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yerres et de ses affluents, avant d'être étendues en 1989 à la gestion des réseaux.

En 2003, le SyAGE devient structure porteuse du SAGE de l'Yerres et assure le secrétariat de la commission locale de l'eau.

De 2011 à 2015, le SyAGE évolue en syndicat mixte à la carte sur le périmètre du Bassin versant en intégrant la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

LA GEMAPI

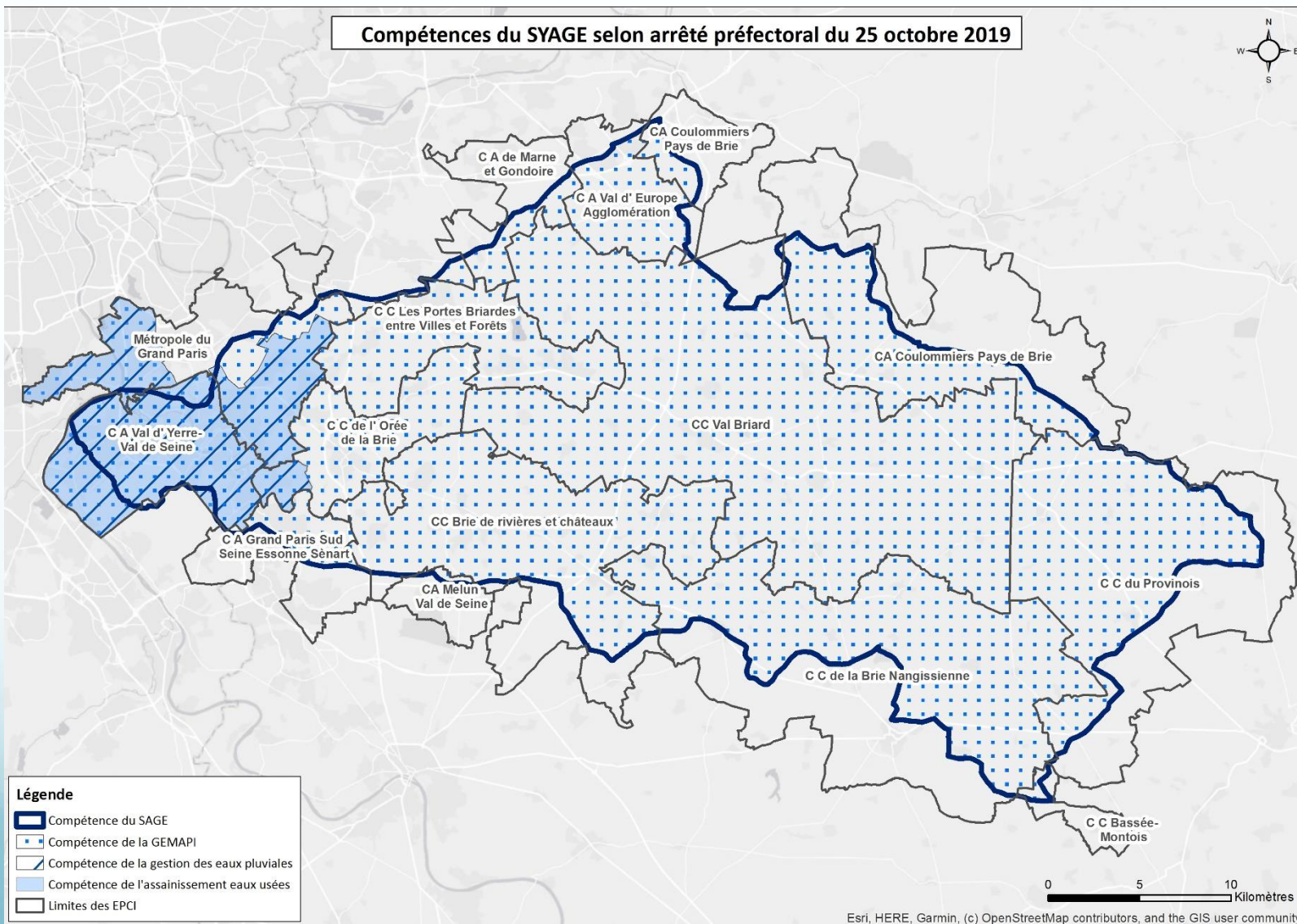
- Suite à la loi MAPTAM en 2014, qui a instauré la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), la commission locale de l'eau du SAGE de l'Yerres, avec l'appui financier et méthodologique de l'AESN, a initié, en décembre 2016, une étude afin de définir les scénarios de gouvernance de la GEMAPI sur le bassin.
- L'étude a mis en avant le nombre important d'acteurs de la GEMAPI sur ce territoire (avec près d'une dizaine de syndicats notamment).
- Les acteurs du bassin versants ont choisi de s'appuyer sur la structure existante du Syndicat Mixte Fermé SyAGE pour exercer cette compétence, en garantissant proximité et réactivité, notamment en mettant en place une antenne sur la partie amont du bassin versant.

LE SYAGE EPAGE

- Conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 25 octobre 2019, le SyAGE assure depuis le 1er janvier 2020 les 4 compétences suivantes :
 - *l'assainissement des eaux usées,*
 - *la gestion des eaux pluviales,*
 - *la GEMAPI,*
 - *la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres.*
- Sur les 18 communes « historiques » du SyAGE
- Sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres
- La récente transformation du SyAGE en établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), définie par l'arrêté inter-préfectoral du 28 avril 2021, répond aux dispositions prévues aux articles L. 213-12 et R. 213-49 du code de l'environnement et assure :
 - *la cohérence hydrographique du périmètre d'intervention ;*
 - *l'adéquation entre les missions et le périmètre d'intervention ;*
 - *la suffisance des capacités techniques et financières ;*
 - *l'absence de superposition de deux structures de même type.*

Les EPCI DU BV

Compétences du SYAGE selon arrêté préfectoral du 25 octobre 2019



UNE GOUVERNANCE À DEUX NIVEAUX

Sur le Bassin versant il y a donc une gouvernance à 2 niveaux :

- Celle du syndicat mixte avec une assemblée des élus représentant les collectivités adhérentes. Les délégués disposent de :
 - 2 voix au titre de « l'Assainissement des Eaux Usées »
 - 2 voix au titre de « la Gestion des Eaux Pluviales »
 - 2 voix au titre de la « GEMAPI »
 - 1 voix pour « la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».
 - *La représentativité des collectivités adhérentes est déterminée en fonction de la population de la collectivité concernée. Pour les groupements de collectivités, la population prise en compte est celle des communes situées sur le périmètre d'intervention du SyAGE. Lorsque la compétence du SyAGE ne s'exerce que sur une partie du périmètre d'une commune ou d'un groupement de communes, la population prise en compte (dite population pondérée) est celle de la commune concernée pondérée par le pourcentage de la superficie du territoire sur lequel le SyAGE exerce sa compétence. Ce pourcentage est arrêté par délibération.*
- Celle de la commission locale de l'eau et ses 3 collèges dont celui des usagers qui garantit une large concertation dans les choix retenus pour la gestion des eaux et des milieux.

Changement climatique

- Le SAGE de l'Yerres a été approuvé en 2011 sur la base d'un état des lieux qui remonte à 2005. Le bassin versant a fortement évolué depuis cette date : consommation d'espaces naturels, imperméabilisation des sols, etc.
- Ce nouveau contexte justifie une révision du SAGE : engagée en 2019 et devant aboutir en 2023. En 2016 le Comité de Bassin a adopté une stratégie d'adaptation au changement climatique.
- Pour le bassin versant de l'Yerres particulièrement exposé aux conséquences de ce changement (étiages très serrés, crues plus brutales, phénomènes de ruissellements urbains, etc.), la révision du SAGE a été l'occasion d'intégrer ces enjeux.
- C'est le premier SAGE sur le bassin Seine Normandie à s'engager dans cette démarche. Il se projette en 2054 et durant les 6 prochaines années se fixera les objectifs qui donneront le cap à suivre :
 - *Un règlement qui intègre ces nouveaux enjeux avec probablement des contraintes pour limiter l'imperméabilisation....*
 - *De nouveaux outils pour mettre en œuvre une stratégie foncière,*
 - *Une gouvernance de mise en œuvre plus participative*
 - *Une ambition plus forte pour privilégier les solutions fondées sur la nature.*

Concertation et contrat

- Le 22 septembre la concertation de ce SAGE a été lancée lors d'une conférence de presse.
- Cette concertation devra nourrir les solutions à mettre en œuvre dans les documents du SAGE qui seront rédigés en 2022.
- Parallèlement, mais de façon cohérente, le SyAGE vient d'engager un nouveau contrat Eau et Climat – Trame Verte et Bleue, signé par nos partenaires, dont votre département, qui a intégré de nombreuses actions GEMA, lesquelles contribuent à cette adaptation aux effets du changement climatique :
 - *Restauration de zones humides,*
 - *Schéma directeur des zones humides,*
 - *Études des affluents pour définir les actions de restauration hydromorphologique et restaurer les annexes hydrauliques,*
 - *Opérations de restauration des continuités écologiques,*
 - *Projets de désimperméabilisation*
 - *Projets de réouverture de rus*

Rétablissement de la continuité écologique

Quelques chiffres :

- 8 ouvrages (clapets) régulateurs dont seuls 4 contrôlant 2 biefs seraient maintenus
- 76 ouvrages faisant obstacle à l'écoulement dont 30 seuils infranchissables
- 3 ouvrages effacés sur l'Yerres en Essonne ; 4 en cours sur la Seine et Marne
- 3 ouvrages effacés sur le Réveillon et 5 en 2022-2023 sur la Seine et Marne
- 2 tests d'effacement en 2021-2022
- Mesures d'accompagnement pour reconnecter les annexes hydrauliques, adoucir et replanter les berges concernées en amont des ouvrages
- Adaptation de certains projets au nouveau contexte réglementaire de la loi « Climat ».

LE PAPI

Le PAPI de l'Yerres propose des actions qui contribuent à anticiper et à s'adapter aux effets du changement climatique notamment en permettant de mieux connaître le régime des cours d'eau du bassin versant au regard des précipitations ainsi que les échanges avec la Nappe du Champigny :

- Équipement en pluviomètres (achevé)
- Équipement en stations de débitimétrie en particulier sur les affluents (en cours),
- Équipements en Piézomètres avec l'expertise d'AQUI'Brie pour appréhender les relations Nappes rivière et anticiper mieux les crues (en étude)
- Mise en œuvre de 2 zones d'expansion des crues
 - Ozoir la ferrière 2022-2023
 - Ozouer-Le-Voulgis (études) et travaux à partir de 2025 dans le cadre du PAPI suivant.

Les enjeux de l'Yerres

Rappel des enjeux des crues de l'Yerres et de ses affluents, au vu de la crue de 2016 (Scénario Fréquent à Extrême selon les secteurs) :

- 191 entreprises touchées
- 27 bâtiments agricoles et 860 ha de terres agricoles submergées (près de 10 km²)
- 5 postes électriques
- 8 STEP EU inondées
- 2 318 logements individuels
- 181 collectifs
- 9 établissements de santé
- 8 ERP enseignement et 28 ERP au total.



Témoignage de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC)

M. Christian POTEAU – Président de la CCBRC

COSUI du PDE
- 29 septembre 2021-

Intervention de M.CHANUSSOT

1^{er} Vice-Président à l'eau et à l'assainissement de la CCBRC



www.briedesriviereseetchateaux.fr



PARTIE « ASSAINISSEMENT » :

- Programme SDASS EU 2 : Impact et avantages pour la CCBRC
- Programme SDASS EU 2 : Etat des lieux sur le territoire de la CCBRC
- Programme SDASS EU 2 : Avancement sur le territoire de la CCBRC



Programme SDASS EU 2 : Impact et intérêts pour la CCBRC

Pilotage du SDASS EU 2 par le Département (SATESE)

➤ Collaboration avec:

- Les services de l'Agence de l'Eau,
- Les services de l'état (DDT-DRIEAT),

- Priorisation en fonction de l'impact des systèmes d'assainissement sur la qualité des cours d'eau
- Priorisation patrimoniale correspondant à l'âge des dispositifs
- Prise en compte des orientations du PAOT

➡ **45 systèmes d'assainissement ciblés dans le 77**

➡ **9 systèmes d'assainissement ciblés sur le périmètre CCBRC – 20% du parc**

Intérêts de cette priorisation pour la CCBRC :

- Concertation et validation des priorités entre les différents acteurs de l'eau pour donner de la légitimité au plan d'action vis-à-vis des élus et des administrés,
- Aide à la décision dans le cadre de l'étude de gouvernance pour l'élaboration des PPI dès la prise de compétence « eau et assainissement » par la CCBRC en janvier 2017,
- Aide à la décision pour la mise en place de stratégies d'investissements (stations mutualisées...),
- Suivi technique et administratif de l'avancement réalisé de concert avec les différents acteurs,
- Aide financière optimisée grâce à des bonifications sur les subventions (5% du Département).

Programme SDASS EU 2 : Etat des lieux sur le territoire de la CCBRC

Etat des lieux :

➔ 9 Stations d'épuration sur 31 classées SDASS EU 2 sur le périmètre de la CCBRC – 30% du parc :

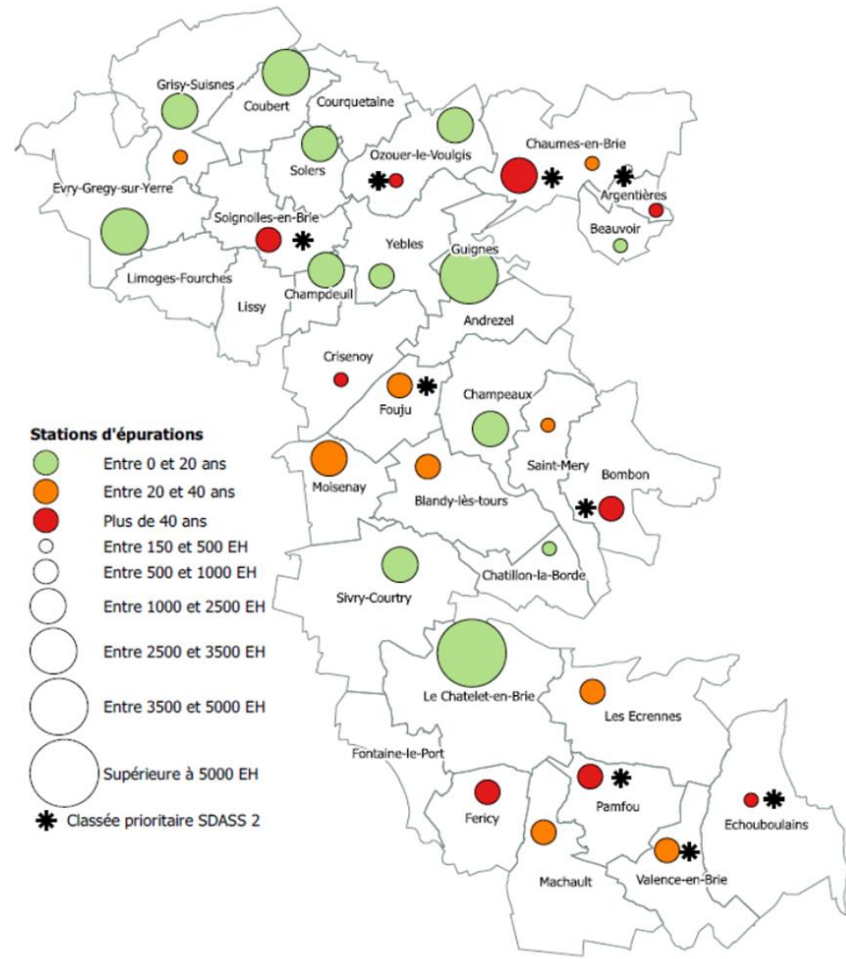
- ❖ Argentières,
- ❖ Chaumes-en-Brie,
- ❖ Ozouer-le-Voulgis / Les Etards,
- ❖ Soignolles-en-Brie,
- ❖ Fouju,
- ❖ Bombon,
- ❖ Pamfou,
- ❖ Valence-en-Brie,
- ❖ Echouboulains



Programme de travaux très ambitieux à mettre en œuvre sur la période 2018 – 2022 en partenariat avec les services de l'état et les financeurs



Impact important sur le prix de l'eau mais réel bénéfique pour l'environnement



Programme SDASS EU 2 : Avancement sur le territoire de la CCBRC

➤ Stations de Valence-en-Brie et Pamfou :

- ❖ Validation d'une station mutualisée par les administrations en intégrant la commune de Machault,
- ❖ Optimisation des coûts d'investissement et de fonctionnement,
- ❖ Subventions bonifiées par le Département dans le cadre du plan d'action SDASS EU 2,
- ❖ Impact sur le milieu très positif par l'éradication simultanée de 3 points noirs,
➡ **Station 3100 EH, 3 BO et réseaux de transferts mis en service en Sept 2021**

Montant total des travaux (STEP-BO et réseaux) : 6.650.000 € HT

Montant total des subventions : 3.770.000 € HT

➤ Station d'Argentières :

- ❖ Subventions bonifiées par le Département dans le cadre du plan d'action SDASS EU 2,
➡ **Station 420 EH, 1 BO et réseaux de transferts en cours de construction, mise en service 1^{er} trimestre 2022**

Montant total des travaux (STEP-BO et réseaux) : 1.050.000 € HT

Montant total des subventions : 820.000 € HT

Programme SDASS EU 2 : Avancement sur le territoire de la CCBRC

➤ Station d'Ozouer-le-Voulgis / Les Etards :

- ➔ Etude de faisabilité réalisée : présentation prévue aux administrations

➤ Station de Fouju :

- ➔ Etude de faisabilité pour station mutualisée avec Blandy réalisée
- ➔ Acquisition du terrain en cours,

➤ Station de Bombon :

- ➔ Acquisition du terrain validée,
- ➔ Etude en phase AVP, travaux prévus 2^{ème} semestre 2022

➤ Station de Soignolles-en-Brie et hameau de Cordon (Grisy-Suisnes) :

- ➔ Acquisition du terrain validée,
- ➔ Etude en phase AVP, travaux prévus 2022

➤ Stations de Chaumes-en-Brie et Echouboulains :

- ➔ Acquisition de terrain en cours de validation, études à lancer



PARTIE « EAU POTABLE » :

- Plan d'actions centre Brie pour la protection de la ressource : historique et organisation,
- Plan d'action centre Brie pour la protection de la ressource : objectifs.



Plan d'Actions Centre Brie : historique et organisation

Le plan d'Actions s'inscrit pleinement dans l'Axe 2 du PDE « protéger la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable » :

- Plan d'Actions complémentaire aux plans d'actions déjà existants sur la nappe de Champigny (Fosse de Melun, Nangis, Voulzie/Durteint/Dragon, Dagny)
- Démarche initiée dès 2018 / 2019 et favorisée par la synergie entre acteurs de l'eau (AQUI'Brie, Département, Agence de l'Eau, MOA, ...)
- Plan d'Actions porté par la CC Brie des Rivières et Châteaux pour le compte de 5 MOA (SMAEP Verneuil, SIAEP Touquin, Rozay en Brie, Lumigny-Nesles-Ormeaux et CCBRC)



Plan d'Actions Centre Brie : objectifs

6 captages concernés

- 3 captages Grenelle
- 3 captages prioritaires SDAGE

Enjeux : Phytosanitaires et Nitrates

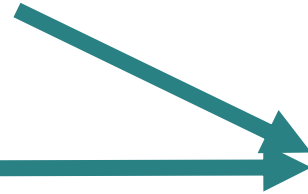
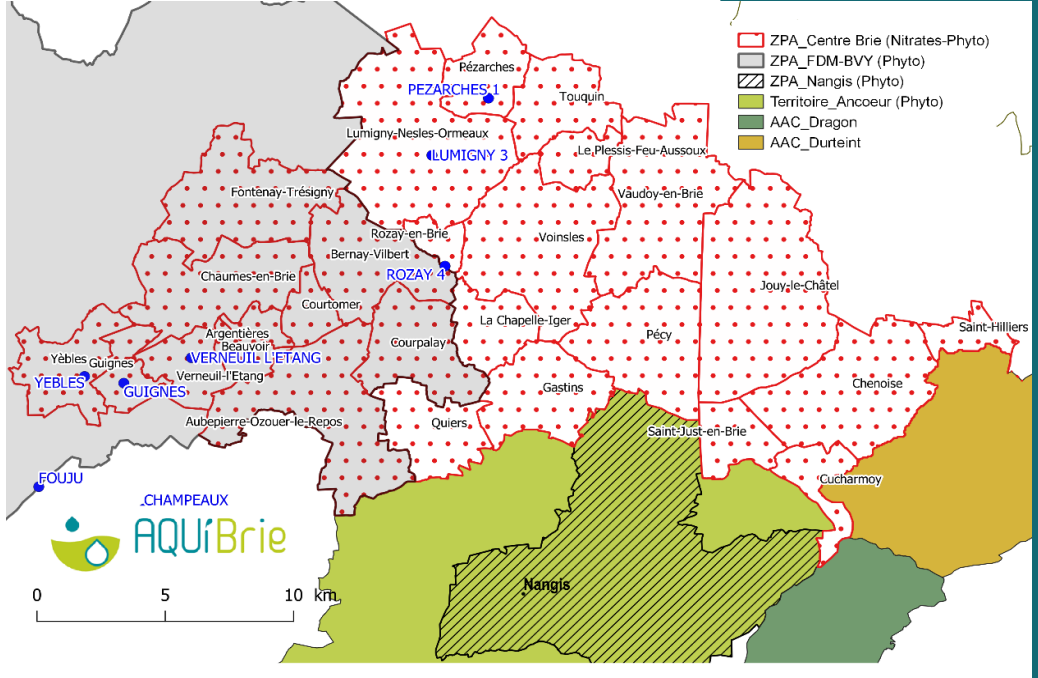
Lancement du plan d'actions:
Été 2021

OBJECTIFS PHYTOS

- Non dégradation de la situation actuelle
- Elimination des pics de concentration
- Surveillance et limitation de l'émergence de nouvelles molécules

OBJECTIFS NITRATES NO3

- Non dégradation de la situation actuelle
- Atteinte du seuil d'action renforcé de 37,5 mg/l et si possible 25 mg/l



ZPA = 27 communes
240 exploitations agricoles
27 785 ha de SAU



MERCI !

Communauté de Communes
Brie des Rivières et Châteaux
1, rue des Petits Champs
77820 Le Châtelet-en-Brie



www.briedesriviereseetchateaux.fr

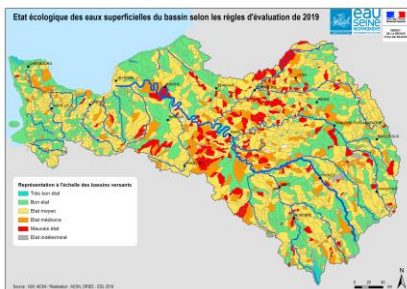


Temps d'échanges

10 min

PROSPECTIVES / GRANDS CHANTIERS

SDAGE et PGRI



Consultation 2018-2019
sur les enjeux du bassin



LES ENJEUX DE L'EAU
SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

RESULTATS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC ET DES ASSEMBLEES
SUR LES QUESTIONS IMPORTANTES DU BASSIN

en vue de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion
des Eaux et du Programme de Mesures 2022-2027
Restitution du 10 octobre 2019 au Comité de bassin

Etat des lieux 2019

Projet de **SDAGE** 2027 : Des **orientations et dispositions**

en vue d'une gestion équilibrée et durable de la ressource

Projet de **PDM** : Des **actions opérationnelles localisées**

(travaux, études, actions réglementaires)

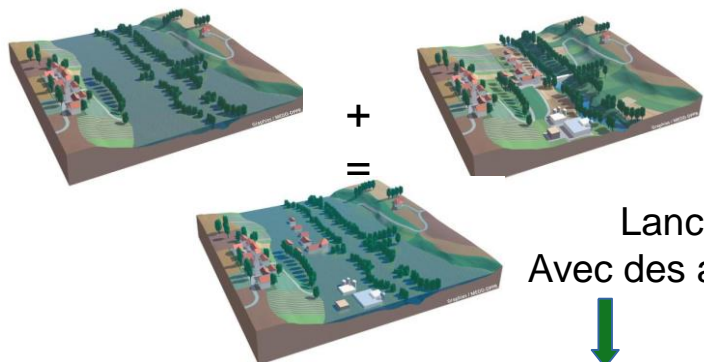
Consultation (1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021)

Adoption mars 2022

Application dans les SAGE, Programmes d'actions, loi sur
l'eau, dans les PLU, etc.

SDAGE - 5 orientations fondamentales :

- 1 : Des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés
- 2 : Réduire les pollutions diffuses
- 3 : Réduire les pressions ponctuelles
- 4 : Anticiper des déséquilibres quantitatifs
- 5 : Agir sur tout le bassin pour la mer et littoral



+
=

Lancement en 2019
Avec des ateliers thématiques

Projet de **PGRI** 2022-2027

Des objectifs et des dispositions en vue de réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique

Projet en consultation

**PLAN
DE GESTION
DES
RISQUES
D'INONDATION**

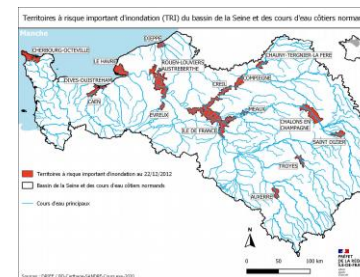
er
1 mars au 1 septembre 2021)

Consultation

Adoption mars 2022

Application dans les SLGRI, PAPI, PPRi/PPRI, PCS, documents d'urbanisme, etc...

16 territoires à risque important d'inondation



Projet de PGRI - 4 objectifs prioritaires :

- 1 : Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité**
- 2 : Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages**
- 3 : Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise**
- 4 : Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque**

PRISE DE PAROLE DES SIGNATAIRES



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Contact

Marylène FRANCOIS

Chef du service environnement et prévention des risques
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 77
marylene.francois@seine-et-marne.gouv.fr

Olivier CAUDY

Responsable du SEPOMA
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
olivier.caudy@departement77.fr

